

## **Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2026, 1<sup>ère</sup> série**

---

**Crédit net demandé : CHF 523'200.00**

**Responsabilité(s) du dossier :**

- Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles  
M. G. Reichen, Syndic

## TABLE DES MATIÈRES

1. Objet du préavis .....	3
2. Principes de régularisation des dépassements budgétaires .....	3
3. Crédits supplémentaires demandés en 1 <sup>ère</sup> série.....	3
3.1. Crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel.....	3
3.1.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel .....	5
3.2. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles .....	5
3.2.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles .....	6
3.3. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle .....	6
3.3.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base l égale, réglementaire ou contractuelle.....	7
3.4. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil communal avant d'être engagées par la Municipalité .....	7
3.4.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil communal avant d'être engagées par la Municipalité .....	8
4. Récapitulation des crédits supplémentaires au budget 2026, 1 <sup>ère</sup> série .....	8
5. Incidences sur le budget 2026.....	9
6. Communication .....	10
7. Conclusions.....	10

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

## 1. Objet du préavis

Conformément aux dispositions du règlement cantonal du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, du règlement communal du Conseil communal et des directives de la Municipalité, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation une 1<sup>ère</sup> série de crédits supplémentaires au budget communal 2026.

Le présent préavis s'inscrit dans le cadre des procédures de régularisation des dépassements budgétaires.

Montant net demandé : CHF 523'200.00.

## 2. Principes de régularisation des dépassements budgétaires

Les principes de régularisation des dépassements budgétaires sont les suivants :

- les crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles que la Municipalité a dû engager avant la séance du Conseil communal ;
- les crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle sur lesquels ni la Municipalité, ni le Conseil communal n'ont la possibilité d'intervention (transports publics, facture sociale, péréquation directe horizontale, etc.) ;
- les crédits supplémentaires concernant les dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil communal avant d'être engagées par la Municipalité.

## 3. Crédits supplémentaires demandés en 1<sup>ère</sup> série

Conformément aux dispositions réglementaires, nous vous soumettons ci-après les crédits supplémentaires au budget 2026, 1<sup>ère</sup> série :

### 3.1. Crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel

Afin de respecter la confidentialité des données relatives aux éléments ayant un lien avec les salaires du personnel communal, la Municipalité a décidé de présenter les crédits supplémentaires relatifs aux charges de personnel sous une seule et unique rubrique :

#### **Dépenses urgentes et imprévisibles**

**Service des ressources humaines** : Suite au drame de Crans-Montana, un état des lieux a été fait par la Municipalité. Actuellement, les activités de chargé de sécurité AEAI sont confiées à un bureau spécialisé en sécurité incendie. Toutefois, il est constaté que le suivi rigoureux des tâches identifiées dans les rapports d'audit, la mise en place des formations et des instructions au personnel et aux exploitants d'immeubles communaux ainsi que le pilotage structuré des aspects liés à la protection incendie de nos bâtiments nécessitent un renforcement des ressources spécialisées au sein de l'administration communale.

Par ailleurs, l'augmentation croissante des missions liées à la sécurité au travail et les sollicitations soutenues des partenaires de la Ville (notamment la Commune de Belmont-sur-Lausanne et la Fondation de l'enfance et la jeunesse), pour lesquelles le responsable Qualité, Sécurité et Environnement (QSE) de la Ville intervient en matière de santé et de sécurité au

travail, confirment la nécessité de renforcer les effectifs. Pour plus de détail, nous vous renvoyons à la Communication au Conseil communal n°05-2026.

Par conséquent, ce crédit supplémentaire concerne l'engagement d'un chargé de sécurité AEAI (Association des établissements d'assurance incendie) dès juillet 2026. Refacturation partielle à nos partenaires (FEJ et Commune de Belmont-sur-Lausanne).

**Musées** : Remplacement de plusieurs collaborateurs (congés maternité et maladie longue durée) par plusieurs auxiliaires. Compensation partielle par la perte de gain.

**Bâtiments administratifs** : Remplacement d'un collaborateur par plusieurs auxiliaires en CDD, suite à une maladie longue durée. Compensation totale par la perte de gains.

**Service technique** : Remplacement d'un collaborateur par un auxiliaire, suite à une maladie de longue durée. Compensation totale par la perte de gains.

**Service de l'urbanisme et de l'environnement** : Remplacement d'une collaboratrice par un auxiliaire, suite à un congé maladie. Compensation partielle par la perte de gains.

**Voirie** : Remplacement de plusieurs collaborateurs en arrêt maladie par un auxiliaire. Compensation partielle par la perte de gains.

**Administration des écoles** : Remplacement d'un collaborateur par un auxiliaire suite à une maladie longue durée. Compensation partielle par la perte de gains.

**Bâtiments scolaires** : Remplacement d'un collaborateur par un auxiliaire suite à une maladie de longue durée. Compensation totale par la perte de gains.

**Réfectoires scolaires primaires** : Engagement d'un encadrant auxiliaire (4 heures par semaine) pour l'espace d'accueil du Collège Principal et engagement de deux encadrants auxiliaires supplémentaires pour les réfectoires scolaires primaires « L'Entre-Deux » et « La Salamandre ».

#### **Dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle**

**Service des systèmes d'information (SSI)** : Engagement d'un renfort de secrétariat auxiliaire à 50%, dès le mois de juillet 2026 (mesure de réinsertion AI).

Engagement d'un informaticien pour le mandat de la Commune d'Epalinges. Compensation totale par la refacturation à la Commune d'Epalinges.

#### **Dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil communal**

**Secrétariat municipal** : Engagement d'un employé d'administration à 40% supplémentaire (20% déjà dans la dotation) afin de palier à l'accroissement important des demandes de naturalisation.

**Service des ressources humaines (RH)** : Engagement d'un renfort de secrétariat auxiliaire dès le mois de juillet 2026 afin d'absorber la surcharge due à l'introduction du Modèle Comptable Harmonisé de 2<sup>ème</sup> génération (MCH2) et aux trois règlements du personnel à revoir.

### **3.1.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel**

Total crédits supplémentaires relatifs aux charges de personnel	CHF	519'000.00
Compensation partielle par augmentation des revenus	CHF	<u>-310'000.00</u>
<b>Crédits suppl. (montant net) – Charges de personnel</b>	<b>CHF</b>	<b>209'000.00</b>

### **3.2. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles**

#### **153 – Musées**

Compte : 3060	Indemnisations et remboursements de frais
Budget : CHF 6'000.00	Crédit supplémentaire demandé : CHF 6'000.00

La cérémonie de remise du European Museum of the Year Award 2026 aura lieu à Bilbao, en Espagne, en juin 2026, et réunira les musées nominés ainsi que de nombreux professionnels européens. La nomination concerne La Murette – espaces littéraires. La participation d'une délégation de la Ville de Pully permettra de représenter l'institution et de participer aux rencontres professionnelles liées à cet événement. Le crédit supplémentaire demandé couvre les frais de transports, d'hébergement et de repas liés à ce déplacement.

Compte : 3102.02	Publicité Musées
Budget : CHF 140'000.00	Crédit supplémentaire demandé : CHF 8'000.00

La nomination de la Murette – espaces littéraires au European Museum of the Year Award 2026 constitue une reconnaissance internationale importante. Dans ce cadre, les institutions nominées doivent fournir une vidéo de présentation destinée au jury et au réseau professionnel. La réalisation de ce support permet de présenter l'institution et son projet muséal de manière professionnelle et conforme aux attentes des organisateurs.

#### **155 – Théâtre de la Voirie**

Compte : 3113	Mobilier et équipement autres locaux
Budget : CHF 6'000.00	Crédit supplémentaire demandé : CHF 28'000.00

Les éclairages de scène sont d'anciens équipements récupérés du Théâtre de l'Octogone. Ces vieux éclairages ne peuvent plus être réparés en cas de panne et les pièces de remplacement ne sont plus disponibles. Suite à un contrôle des installations, plusieurs d'entre eux sont dangereux et doivent être remplacés urgemment. De plus, ces vieux projecteurs nécessitent encore l'usage de gélatines colorées, ce qui est potentiellement dangereux en termes de risques d'incendie. Ainsi, il est nécessaire et urgent de remplacer ces vieux projecteurs.

#### **190 – Service des systèmes d'information (SSI)**

Compte : 3189.00	Programmation, extension, maintenance
Budget : CHF 737'000.00	Crédit supplémentaire demandé : CHF 66'000.00

Augmentation du coût des licences pour la virtualisation de nos serveurs et disparition du modèle de licences utilisés jusqu'à maintenant.

**451 – Ordures ménagères et déchets**

Compte : 3115 Achat de véhicules  
 Budget : CHF 0.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 90'000.00

Remplacement urgent du véhicule VW Crafter (VD 37482).

Ce véhicule, mis en circulation en 2013, totalise environ 175'000 km. Il est vétuste et nécessite de nombreuses interventions et réparations perturbant le bon fonctionnement du service.

Les pannes à répétition ont pour conséquence une difficile maîtrise des charges d'entretien des véhicules. En effet, pour les années 2024 et 2025, les frais d'entretien engagés pour ce véhicule se sont élevés à CHF 48'000.00.

Ce crédit supplémentaire est partiellement compensé par une diminution des charges d'entretien des véhicules à moteur.

**812 – Réseau d'eau**

Compte : 3185 Honoraires et frais d'expertises  
 Budget : CHF 70'000.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 110'000.00

Dans l'attente de la reconstitution complète de l'équipe du service avec 5 ETP, le service des eaux a besoin de ressources externes temporaires supplémentaires et de prêt de personnel afin d'assurer sa mission et de répondre aux besoins de l'exploitation.

**3.2.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles**

Globalement, les demandes de crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles se présentent de la manière suivante :

Total crédits supplémentaires dépenses urgentes et imprévisibles	CHF	308'000.00
Diminution des charges	CHF	<u>-7'000.00</u>
<b>Crédits suppl. (montant net) – Dépenses urgentes et imprévisibles</b>	<b>CHF</b>	<b>301'000.00</b>

**3.3. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle**

**351 – Bâtiments administratifs**

Compte : 3141 Entretien des bâtiments et monuments domaines  
 Budget : CHF 604'800.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 19'300.00

WC publics du Quai Milliquet : La construction des nouveaux WC publics du Quai Milliquet a pris du retard et sera terminée à fin septembre. Il est donc nécessaire de louer une remorque de WC afin de répondre aux besoins dans l'intervalle, idem qu'en 2025. Les frais seront partiellement couverts par une refacturation entre tous les exploitants du Quai Milliquet.

### **3.3.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle**

Globalement, les demandes de crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle se présentent de la manière suivante :

Total crédits supplémentaires dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle	CHF	19'300.00
Augmentation des revenus	CHF	<u>-11'600.00</u>
<b>Crédits suppl. (montant net) – Dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle</b>	<b>CHF</b>	<b>7'700.00</b>

### **3.4. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil communal avant d'être engagées par la Municipalité**

#### **351 – Bâtiments administratifs**

Compte : 3060	Indemnités et remboursement de frais
Budget : CHF 2'100.00	Crédit supplémentaire demandé : CHF 5'500.00

Buvette tennis-club : Remboursement au tenancier de la marchandise avariée, stockée dans les congélateurs de la buvette du tennis, suite à des pannes électriques survenues les 14 mai, 10 juin et 3 novembre 2025.

#### **572 – Camps de vacances aux Monts-de-Pully**

Compte : 3185	Honoraires et frais d'expertises
Budget : CHF 18'000.00	Crédit supplémentaire demandé : CHF 12'000.00

Le local situé sous le refuge des 4Vents a pendant plusieurs années accueilli le réfectoire primaire « La Salamandre ». Dans une optique de mutualisation des locaux, la DJAS organisait des activités extrascolaires durant les deux premières semaines des vacances d'été en bénéficiant de l'infrastructure et du matériel ludique.

Dans le cadre du projet du Prieuré, ce local a été attribué à une société locale. Nous avons dans un premier temps imaginé de mettre en œuvre cette prestation extrascolaire dans le refuge des 4Vents, mais cette solution demande un investissement organisationnel trop important. Faute de moyens humains, il est donc préférable de proposer une prestation déjà existante tout au long de l'année et mandater la société SuperCamp pour la mise en place de deux camps sportifs durant les deux premières semaines de vacances d'été.

Le montant de CHF 6'000.00 par semaine est entièrement compensé par le nombre de participants (24 enfants) et par la participation des parents à hauteur de CHF 250.00 par semaine.

### **3.4.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil communal avant d'être engagées par la Municipalité**

Globalement, les demandes de crédits supplémentaires relatifs à des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil communal avant d'être engagées par la Municipalité se présentent de la manière suivante :

Total crédits supplémentaires non engagés par Municipalité	CHF	17'500.00
Augmentation des revenus	CHF	<u>-12'000.00</u>
<b>Crédits suppl. (montant net) – Dépenses non engagées</b>	<b>CHF</b>	<b>5'500.00</b>

## **4. Récapitulation des crédits supplémentaires au budget 2026, 1<sup>ère</sup> série**

En résumé, les demandes de crédits supplémentaires relatifs à la 1<sup>ère</sup> série de l'année 2026 se présentent de la manière suivante :

Crédits supplémentaires - Charges de personnel	CHF	519'000.00
Crédits supplémentaires - Dépenses urgentes et imprévisibles	CHF	308'000.00
Crédits supplémentaires - Dépenses liées base légale, réglementaire ou contractuelle	CHF	19'300.00
Crédits supplémentaires - Dépenses non engagées	CHF	<u>17'500.00</u>
<b>Total des crédits supplémentaires demandés (montant brut)</b>	<b>CHF</b>	<b>863'800.00</b>
Augmentation des revenus	CHF	-333'600.00
Diminution des charges	CHF	<u>-7'000.00</u>
<b>Total des crédits supplémentaires demandés (montant net)</b>	<b>CHF</b>	<b>523'200.00</b>

Description des crédits supplémentaires	Chapitre	Rubrique budgétaire	Montant au budget (en CHF)	Crédits supplémentaires demandés		
				Augm. de charges (en CHF)	Augm. de revenus (en CHF)	Diminution de charges (en CHF)
<u>Crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel</u>						
<i>Total des charges relatives au personnel</i>				519'000	310'000	0
<u>Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles</u>						
La Muette - Frais nomin. Eur. Museum Award	153	3060	6'000	6'000	0	0
La Muette - Vidéo nomin. Eur. Museum Award	153	3102.02	140'000	8'000	0	0
Remplact projecteurs Théâtre Voirie	155	3113	6'000.00	28'000	0	0
Augm. coûts des licences informatiques	190	3189.00	737'000	66'000	0	0
Remplct véhicule VW Crafter	451	3115	0.00	90'000	0	7'000
Ressources externes service des eaux	812	3185	70'000	110'000	0	0
<i>Total des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles</i>				308'000	0	7'000
<u>Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle</u>						
WC Quai Milliquet - Location remorque WC	351	3141	604'800	19'300	11'600	0
<i>Total des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle</i>				19'300	11'600	0
<u>Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses non engagées</u>						
Buvette tennis - Rembt marchandise avariée	351	3060	2'100	5'500	0	0
Activités extrascolaires - Ressources externes	572	3185	18'000	12'000	12'000	0
<i>Total des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses non engagées</i>				17'500	12'000	0
<b>Total des crédits supplémentaires au budget 2026 - 1ère série</b>				<b>863'800</b>	<b>333'600</b>	<b>7'000</b>

## 5. Incidences sur le budget 2026

	<u>Charges</u> <u>(en CHF)</u>	<u>Revenus</u> <u>(en CHF)</u>	<u>Résultat</u> <u>(en CHF)</u>
Budget 2026 voté par le Conseil communal	184'995'500.00	175'981'000.00	-9'014'500.00
Crédits supplémentaires 1 <sup>ère</sup> série 2026	856'800.00	333'600.00	-523'200.00
<b>Totaux</b>	<b>185'852'300.00</b>	<b>176'314'600.00</b>	<b>-9'537'700.00</b>

## 6. Communication

Ce projet ne nécessite pas d'actions particulières de communication.

## 7. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

### Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 12-2026 du 1<sup>er</sup> avril 2026,  
vu le rapport de la Commission des finances,

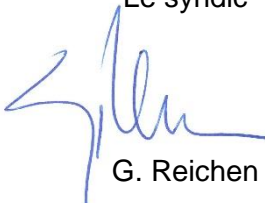
### décide

1. d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2026, 1<sup>ère</sup> série, tels que présentés dans le présent préavis, pour un montant total net de CHF 523'200.00.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance 1<sup>er</sup> avril 2026.

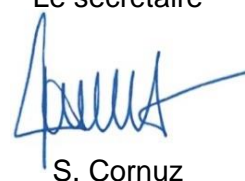
Au nom de la Municipalité

Le syndic

  
G. Reichen



Le secrétaire

  
S. Cornuz

